



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions

OBJET : ORGANISATION PAR LA DÉCISION N° DM-CCAS-22-004
PREVENTION RETRAITE EN ILE-DE-FRANCE EN DATE DU 03 MAI 2022
(PRIF) D'UN ATELIER "L'EQUILIBRE EN
MOUVEMENT" A DESTINATION DES SENIORS
VINCENNOIS

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 12 octobre 2021, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

VU la convention entre le CCAS et le PRIF N° 2015-96 relative à l'animation d'actions de prévention à destination des seniors vincennois

CONSIDÉRANT la proposition faite par l'organisme Prévention retraite en Ile-de-France (PRIF), représenté par Madame Christiane FLOUQUET, administratrice, situé 131 avenue Paul-Vaillant-Couturier 94250 Gentilly, afin d'assurer l'animation d'un atelier « l'équilibre en mouvement » à destination des seniors vincennois au cours de l'année 2022 ;

D É C I D E

DE SIGNER l'annexe 6 à la convention N°2015-96 avec le PRIF, représenté par Madame Christiane FLOUQUET, administratrice, situé 131 avenue Paul-Vaillant-Couturier 94250 Gentilly, afin d'assurer, à titre gratuit, l'animation de l'atelier « l'équilibre en mouvement » à destination des seniors vincennois au cours de l'année 2022.

Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente,

Signé

Cécile BRÉON